

gratitude s'adresse aujourd'hui à l'homme et non plus au Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts.

D'accord avec le Ministre, M. Jules Ferry, M. Turquet rompit en visière à une tradition aussi ancienne que peu motivée, et ouvrit au *Catalogue illustré* les portes du Palais de l'Exposition.

L'année suivante, la même autorisation gracieuse nous fut accordée. Le développement et le succès de notre œuvre avaient affermi le Ministre et le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts dans leur conviction qu'il n'était qu'équitable d'accorder toutes les facilités possibles aux publications dont le but est de conserver un souvenir durable de nos Expositions annuelles.

L'an dernier, un grand changement eut lieu dans l'organisation du Salon, et en même temps les difficultés ont commencé pour le *Catalogue illustré*. Les artistes réunis en Société, administrant l'Exposition de leurs œuvres au mieux de leurs intérêts, ont mis en adjudication, ce qui était leur propriété et leur droit, le Catalogue officiel. Mais, emportés par le même élan, ils ont mis également en adjudication le droit de vente exclusif à l'intérieur du Palais, de toute publication artistique. Il n'entre point dans notre intention de discuter l'équité d'une mesure qui nous visait directement. Nous ne rappelons brièvement tous les précédents que pour arriver à la déclaration que le public a le droit d'attendre de nous.

En 1881, comme cette année, les réclamations ayant été inutiles, nous n'avons pas ménagé les sacrifices pour nous conserver ce droit de vente à